

La Tribune du Snup

ACCORD CADRE

Réunion du 3 juillet 2018

SNUP, UNSA, CFDT, CGT et CGC unis quittent la négociation et obtiennent* le retrait de ce projet de l'ordre du jour du Comité Technique du 13 juillet 2018

La direction souhaitait en finir avec la négociation accord-cadre le 13 juillet 2018 avec un accord au rabais. Paul Pénny, le « DRH aguerri », a donc renouvelé sa tactique habituelle de reprendre une partie des avancées négociées auparavant... Pour les accorder à nouveau et empêcher de poser d'autres revendications. Mais cela était sans compter sur l'expérience de l'ensemble des négociateurs, et de ceux du SNUP notamment, qui ont œuvré pour faire valoir leurs revendications et construire un arc syndical uni, en exigeant **le retrait du projet d'accord cadre de l'ordre jour du Comité Technique National du 13 juillet 2018**, comme le droit le leur permet.

Ils ont en outre **demandé la reprise des négociations en septembre** afin d'améliorer significativement le contenu de l'accord et permettre la consultation de leurs adhérents.

Les organisations syndicales se retrouveront en intersyndicale le mardi 10 juillet juste avant le CT du 13 pour peaufiner leur stratégie constructive pour un accord cadre digne de ce nom.

***Dernière minute :** La Direction a retiré le projet d'accord cadre de l'ordre du jour du Comité Technique National du 13 juillet 2018.

Les points inacceptables de cet accord, pour le SNUP :

Le niveau de l'emploi reste flou sur la période de l'accord 2019-2021. Nous constatons une baisse des effectifs avec plus de départs que de recrutements surtout sur l'emploi public. La direction annonce 650 départs (essentiellement publics) et prévoit 500 recrutements (essentiellement privés) ! on part déjà sur un solde négatif de postes !

Une MATT amputée d'une année : 2 ans au lieu de 3 !

La perte de 10 points d'indices sur le minimum d'augmentation des salariés : passage de 20 points sur les 3 ans au lieu de 30 dans le dernier accord

Une médaille du travail pour les fonctionnaires loin de créer une égalité avec le dispositif des salariés de l'EP : la direction supprime les jours octroyés et propose de mettre en place une prime à 30 ans, 35 ans et 40 ans de carrière, mais les montants de prime sont loin de compenser les jours octroyés dans l'ancien accord cadre. En effet, pour exemple, à 40 ans d'ancienneté l'agent disposait de 20 jours de congés, soit l'équivalent d'un mois de salaire... et le montant proposé par la direction dans ce nouvel accord est de 1350 € ! nous sommes donc très loin du compte.

Le saupoudrage de quelques mesures liées aux primes au mérite, aux mobilités ou aux promotions ne suffit pas à constituer un accord cadre. En l'état, ce projet visant à conforter les pratiques et les objectifs de la « RH » va plutôt diviser les personnels.

Le SNUP revendique en outre des mesures pour les jeunes recrutés, leurs carrières, leurs rémunérations et la mise en place d'un dispositif de départs anticipés d'au moins 5 ans avant la date de départ en retraite, compensé par des recrutements publics.

Le SNUP rappelle à chaque réunion que le DG peut désormais signer des accords qui améliorent le droit commun et statutaire depuis la modification de l'article 34 de la Loi n° 96-452 du 28 mai 1996. Ce texte est d'ailleurs mis en exergue par le DRH lui-même dans ses flash-info.

Le syndicalisme engagé au quotidien !

La Tribune du Snup

Le Prélèvement A la Source Ne PASsera PAS PAR NOUS !

FIN DU PRELEVEMENT SUR SALAIRE DES FRAIS DE RESTAURATION ET DES COTISATIONS MUTUELLES

A partir du mois d'août 2018, vous allez devoir payer directement vos repas à l'AGR en alimentant votre compte...

En clair, vous faites un crédit à l'AGR et vous aurez une double facturation le mois de mise en œuvre : une sur salaire et une sur le compte bancaire.

Pour la Mutuelle et l'IPSEC, c'est aussi sur votre compte que les deux organismes devront prélever les cotisations. Le risque ici est de nous répercuter à terme les frais de gestion occasionnés par la mise en œuvre de ces prélèvements et ceux liés aux risques d'impayés qui augmenteront nos cotisations.

Merci Monsieur le Directeur Général.

Merci Monsieur le Président Macron !

En effet, le gouvernement met en place le prélèvement à la source, le fameux PAS, et demande aux employeurs de masquer les effets négatifs de cette mesure qui entraîne la baisse du net à payer, en retirant tous les prélèvements sociaux et préserver la quote part saisissable des personnes en difficulté.. On découvre là le Macron antisocial !



Le SNUP saisit le Directeur général

« Monsieur le directeur général,

La direction des Ressources Humaines vient de communiquer sur le Prélèvement à la Source (PAS) et l'arrêt des prélèvements sur salaires des frais de restauration et de cotisations mutuelle notamment.

Aucune réunion n'a eu lieu sur ce sujet avec les organisations syndicales.

Ces dispositions sont socialement scandaleuses : vous volez au secours du gouvernement qui va devoir faire face à la colère des français dont les montants de fiches de paie vont être catastrophiques.

Cette mesure, va « enfoncer » encore plus les salariés les plus fragiles, sous le coup d'Avis à Tiers Détenteur (ATD) et dont les salaires sont très bas. Ces personnels auront également du mal à « avancer » les fonds pour pouvoir déjeuner.

Cette pratique, loin d'être obligatoire, est socialement inadmissible.

Le SNUP s'élève contre ces mesures et demande à la direction de revenir dessus. Par ailleurs, il convient de nous communiquer le coût de cette mise en place. Ces questions ont été posées par le SNUP lors de la réunion de la CPI la semaine dernière.

Procéder de la sorte en plein mois d'août montre bien la faiblesse de la direction de la CDC dans ses arguments ! Rien n'oblige la CDC à procéder ainsi.

Cordialement, »